

Je désire maintenant appeler l'attention du ministre sur une question qui intéresse les pilotes du haut Saint-Laurent jusqu'à Montréal. J'ai signalé une couple d'incidents au ministère, qui a eu l'obligeance de réparer les erreurs commises. Le pilote monte à bord à Kingston ou Belleville et se rend jusqu'à Montréal. Il arrive tard dans la veillée et reprend le train de nuit pour le retour. Ces hommes ne sont pas employés pendant les mois d'hiver. La navigation commence le premier mai et alors le pilote descend le fleuve sur un navire. Il n'a pas touché de salaire de tout l'hiver. Ils signent une carte, qu'ils laissent dans le bureau, puis ils prennent le train pour rentrer chez eux. Il s'écoule deux ou trois mois avant qu'ils reçoivent leurs chèques de paie. J'ai vu l'une de ces cartes, qui doivent passer par le bureau de Montréal. J'ai cherché à remédier à cet état de choses.

Une situation comme celle-là n'a pas sa raison d'être. Sauf erreur, on compte une quarantaine de ces pilotes et ces cartes s'accumulent. Ces gens devraient soumettre leurs réclamations en double exemplaire. On ne leur remet qu'une seule carte. Quand on demande à l'un d'eux quelle réclamation il désire soumettre, il n'a pas de carte sur sa personne. Je signale cette question au ministre; pour qu'il voie aux mesures à prendre. Je lui en ai touché un mot en particulier, mais sans résultat.

L'hon. M. CHEVRIER: J'aimerais dire quelques mots au sujet des points soulevés par l'honorable député. Pour ce qui est de la gare de Kingston, l'honorable député sait que le National-Canadien construit très peu de gares cette année. Il en aménage quelques-unes, notamment à Edmonton et à une couple d'autres endroits où il juge qu'elles s'imposent. Quoi qu'il en soit, il ne se propose pas d'en construire une à Kingston cette année.

Il a préparé les plans et devis de la nouvelle gare de Kingston. J'ignore quand il la construira. Cela dépendra de l'abondance des matériaux et d'autres questions de ce genre. Divers matériaux sont encore rares. La situation laisse grandement à désirer dans ma propre circonscription; elle est peut-être plus lamentable que dans celle de l'honorable député. Il peut être assuré, toutefois, que nous ne perdons pas de vue cette question.

L'autre grave question qu'il a soulevée a trait aux pilotes qui se plaignent du temps qu'on met à leur adresser leurs chèques. L'honorable député sait, bien, entendu, que ces chèques ne sont pas émis par le ministère des Transports. Ce sont les propriétaires de navires qui embauchent et paient les pilotes.

[M. Kidd.]

Toutefois, l'autorité en matière de pilotage, c'est-à-dire, le ministre, veillera certainement à ce que de tels retards ne se produisent plus. Mes fonctionnaires, qui sont à mes côtés, et qui connaissent bien la situation, me disent que cela n'arrive que très rarement. Je sais que l'honorable député a déjà porté la question à mon attention au moins une fois. Je puis l'assurer que je donnerai instruction à mes fonctionnaires de se mettre en communication avec les propriétaires de navires afin que rien de tel n'arrive plus.

M. POULIOT: Je n'ai qu'un mot à dire au sujet de l'imposante délégation qui a visité le ministre pour lui parler du chemin de fer de Témiscouata, qui est en très mauvais état. J'ai entendu la description qu'on a faite de divers chemins de fer du Canada, mais je dois dire que celui de Témiscouata est en plus mauvais état que tous les autres. Tous les faits ont été exposés au ministre. Je ne retiendrai pas plus longtemps l'attention du comité; le ministre est bon administrateur et j'espère qu'il n'oubliera pas les observations que lui a faites il y environ deux mois la délégation qui est venue le rencontrer.

L'hon. M. CHEVRIER: Je puis assurer à l'honorable député que je n'oubliera pas les observations que m'a formulées cette imposante délégation.

M. POULIOT: Merci.

M. HERRIDGE: Monsieur le président, je désire soulever une question dont se sont préoccupés les députés de ma circonscription depuis plus de quarante ans. J'ai déjà discuté brièvement ce point, mais je me crois tenu d'y revenir ce soir. Il s'agit de placer sous l'autorité de la Commission des transports les navires du Pacifique-Canadien qui naviguent sur les lacs Kootenay, Arrow et Slokan. J'ai soulevé cette question au cours de la dernière session, et le ministre a répondu, je crois, qu'il irait aux renseignements.

Je relève à la page 20 du rapport de 1946 de la Commission des transports, le passage suivant:

A la suite d'amendements apportés à la loi des transports en 1945, l'autorité de la Commission a été étendue à tous les navires jaugeant plus de dix tonnes brutes et naviguant, moyennant rémunération, dans le bassin du Mackenzie. Lesdits amendements sont entrés en vigueur le 9 février 1946, par proclamation.

Je crois savoir que des organismes représentatifs et des groupements de cultivateurs ainsi que des associations industrielles et commerciales de ma circonscription ont soumis leurs demandes bien longtemps avant qu'on propose que ces vapeurs soient placés sous l'autorité de la Commission des transports.